



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/98
29 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

QUATRIÈME RAPPORT ÉTABLI PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. Dans mon troisième rapport présenté au Conseil de sécurité sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) (S/1998/1203, daté du 18 décembre 1998), j'ai invité le Conseil à envisager de proroger le mandat de la MINURCA selon sa structure et ses effectifs globaux actuels jusqu'à la tenue des élections présidentielles qui doivent avoir lieu au deuxième semestre de 1999. Toutefois, afin de répondre à certaines préoccupations soulevées par les membres du Conseil de sécurité et d'évaluer de manière plus détaillée la situation sur le terrain, j'ai décidé d'envoyer M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, en tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général en République centrafricaine. J'ai demandé à M. Annabi, tout en renforçant les efforts de mon Représentant spécial en République centrafricaine, M. Oluyemi Adeniji, d'obtenir du Gouvernement centrafricain des éclaircissements et un engagement supplémentaires en ce qui concerne un certain nombre de points découlant de l'évolution récente dans le pays et dans les États voisins.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS MON RAPPORT DU 18 DÉCEMBRE 1998

Situation après les élections législatives

2. À la suite des élections tenues le 22 novembre et le 13 décembre 1998 pour les 109 sièges de l'Assemblée nationale, le parti au pouvoir et ses alliés, appelés collectivement la Mouvance présidentielle, a remporté 54 sièges, et la coalition des partis d'opposition 55 sièges. Toutefois, au cours de la période qui a suivi la proclamation officielle des résultats par la Cour constitutionnelle, un législateur de l'opposition a annoncé son appui à la Mouvance présidentielle, qui a immédiatement revendiqué la majorité au sein de l'Assemblée et le droit à la présidence et à d'autres positions clefs du Bureau de l'Assemblée.

3. Les partis d'opposition ont réagi vigoureusement face à cet événement, et ont quitté l'Assemblée en signe de protestation peu de temps après sa convocation le 4 janvier 1999. Des barrages routiers et des barricades ont été

mis en place dans certains quartiers de la capitale, Bangui, et la MINURCA a été placée en état d'alerte et a renforcé ses activités de patrouille avant que le calme ne soit rétabli. Malgré des consultations intensives avec les parties effectuées par mon Représentant spécial entre le 8 et le 10 janvier, l'impasse persiste.

4. Entre-temps, le Président Ange Félix Patassé a nommé comme Premier Ministre l'ex-Ministre des finances, M. Anicet Georges Dologuele, et les membres de l'Assemblée nationale appartenant au parti au pouvoir, agissant après le départ des membres de l'opposition, ont élu comme Président de l'Assemblée M. Appolinaire Dondon. Bien que le Président ait initialement annoncé la création d'un gouvernement comprenant 23 membres, dont quatre de l'opposition, trois des membres de l'opposition ont déjà quitté le Gouvernement et ont été remplacés par des personnes choisies par le Président.

Application des Accords de Bangui

5. Conformément aux Accords de Bangui, signés en janvier 1997, le Gouvernement de la République centrafricaine s'est engagé à exécuter un certain nombre de réformes, dont les plus importantes qui concernent la restructuration des forces armées et l'adoption de mesures visant à renforcer l'économie doivent encore être mises en place.

6. Avec l'assistance et la participation de la MINURCA, un comité mixte établi par le Gouvernement a élaboré deux projets de loi et quatre projets de décret sur la restructuration des forces de défense et de sécurité. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 18 décembre (par. 24 à 26), ces projets attendent l'approbation de l'Assemblée nationale. Il serait également important d'assurer que les nouveaux organismes de sécurité créés par le décret présidentiel du 4 mars 1998, c'est-à-dire la Force spéciale de défense des institutions républicaines (FORSDIR) et la Direction générale de la documentation d'État (DGDE), n'assument pas des fonctions en matière de sécurité qui devraient être attribuées à la police ou à la gendarmerie.

7. Je rappellerai la proposition que j'ai faite dans mon précédent rapport (par. 44) concernant le type d'assistance que la MINURCA pourrait offrir au Gouvernement afin de créer une armée nationale et multiethnique, dont les effectifs et les activités seraient conformes à la capacité budgétaire nationale. Je voudrais souligner que le personnel militaire des Nations Unies ne participerait pas à la formation militaire du personnel des forces armées de la République centrafricaine et ne lui fournirait aucune forme d'assistance opérationnelle. Ces fonctions devraient rester bilatérales. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à la création d'une force armée renouvelée placée sous contrôle civil démocratique, qui soit représentative de l'ensemble de la nation et administrée d'une manière efficace. Une petite équipe d'experts militaires des Nations Unies concentrerait ses efforts sur la fourniture de services consultatifs en matière de gestion et d'organisation aux responsables du Ministère de la défense de la République centrafricaine chargés du processus de restructuration. L'objectif serait de les aider à établir les fondations d'une bonne gestion des forces armées restructurées. L'ONU pourrait également les aider à identifier des partenaires bilatéraux appropriés et

pourrait coordonner l'appui des donateurs à ce processus. L'équipe d'experts proposée, qui ne comprendrait pas plus de 20 à 25 personnes, serait incluse dans les limites déjà établies des effectifs de la force.

8. L'initiative que j'avais à l'esprit, si elle était acceptée par le Conseil de sécurité, serait également conforme à l'assistance que la MINURCA fournit déjà à la police et à la gendarmerie de la République centrafricaine et viendrait la compléter. Il convient de rappeler que l'objectif général des 24 conseillers de police civile affectés à la MINURCA est de contribuer à la création d'une force de police dont le personnel et les opérations respectent les normes de police internationalement acceptées dans les sociétés démocratiques. Dans le cadre de cet effort, ils ont besoin de l'assistance continue de donateurs disposés à fournir les ressources techniques requises par les forces restructurées de la police et de la gendarmerie ainsi que pour le maintien d'un environnement relativement stable et sûr.

9. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 18 décembre, malgré la conclusion d'accords avec les institutions de Bretton Woods sur les réformes économiques et financières, le Gouvernement n'a pas pu jusqu'à présent remplir un certain nombre d'obligations importantes, notamment le paiement régulier des salaires afin d'éviter une nouvelle accumulation d'arriérés, ainsi que le paiement des pensions et des bourses d'études; la privatisation des entreprises publiques, notamment de la société pétrolière PETROCA; et le maintien des recettes du Gouvernement à un niveau acceptable. Par conséquent, la mission du Fonds monétaire international qui s'est rendue dans le pays en octobre 1998 n'a pas été en mesure de recommander le versement de la deuxième allocation de 6 milliards de francs CFA au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée signée le 22 juillet 1998. Une visite de suivi prévue en janvier 1999 a été ajournée au 16 février étant donné que, comme il est indiqué ci-dessus, l'Assemblée nationale n'est toujours pas en mesure d'approuver le budget.

Situation en République démocratique du Congo

10. Au début janvier, des combats violents ont éclaté entre les forces du Président Kabila et les rebelles congolais et leurs alliés du côté congolais du fleuve Oubangui, qui constitue la frontière entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. Ces combats ont entraîné un afflux en territoire centrafricain de quelque 5 000 personnes, dont environ la moitié ont été enregistrées comme réfugiés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En application d'un accord de défense conclu entre le Président Patassé et le Président Kabila, quelque 550 soldats gouvernementaux congolais ont transité par Bangui et ont ensuite traversé le fleuve pour entrer en territoire congolais. L'opposition, soulignant que l'Assemblée nationale n'avait jamais ratifié l'accord de défense avec la République démocratique du Congo, a accusé le Président Patassé de risquer d'entraîner la République centrafricaine dans le conflit de l'autre côté de la frontière.

III. VISITE DE MON ENVOYÉ PERSONNEL

11. Compte tenu de cette situation, j'ai demandé à mon Envoyé personnel d'attirer l'attention du Gouvernement sur les points suivants au cours de sa visite :

a) Pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les pourparlers concernant la composition du Bureau de l'Assemblée générale, il faut prendre des mesures qui soient conformes à l'esprit de réconciliation nationale qu'exigent les Accords de Bangui afin d'assurer la participation constructive de l'opposition aux travaux de l'Assemblée et l'adoption, dans les meilleurs délais, d'un budget;

b) Aucun effort ne doit être épargné pour mettre en oeuvre les dispositions restantes des Accords de Bangui en avançant résolument sur la voie de la restructuration des forces armées, en limitant notamment les activités de la FORSDIR de manière qu'elle n'assume pas les fonctions traditionnelles de police et de gendarmerie;

c) Le Gouvernement doit respecter les dispositions des accords conclus avec les institutions financières internationales et, en particulier, assurer le paiement régulier des salaires, la rapide privatisation de certaines entreprises d'État et le maintien des recettes publiques à un niveau soutenable;

d) La République centrafricaine ne doit sous aucun prétexte se laisser entraîner dans le conflit qui sévit dans la République démocratique du Congo voisine afin de ne pas compromettre les progrès accomplis jusqu'ici dans le rétablissement d'un environnement stable et sûr à Bangui, mettre en doute la capacité de l'ONU de maintenir sa mission de maintien de la paix en République centrafricaine et mettre en danger le personnel des Nations Unies.

12. Au cours de sa visite en République centrafricaine du 19 au 23 janvier 1999, M. Annabi s'est entretenu avec le Président Patassé, le Premier Ministre, M. Dologuele, le Ministre de la défense, M. Pascal Kado, et des représentants de la Mouvance présidentielle, ainsi qu'avec les principaux représentants de l'opposition, des membres de la communauté diplomatique et des représentants des organismes et programmes des Nations Unies présents en République centrafricaine. M. Annabi a clairement expliqué à ses interlocuteurs que la réponse du Conseil de sécurité à ma proposition tendant à proroger le mandat de la MINURCA jusqu'aux élections présidentielles dépendrait des mesures concrètes que le Gouvernement doit prendre pour répondre aux préoccupations susmentionnées.

13. En réponse aux questions soulevées par mon Envoyé personnel en mon nom, le Président et certains autres interlocuteurs, soulignant qu'ils appuyaient sans réserve la présence continue de la MINURCA, condition essentielle au maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays, ont déclaré ce qui suit :

a) Le Gouvernement a essayé de s'entendre avec les partis de l'opposition sur la formation d'un gouvernement. Quatre membres de l'opposition avaient initialement été pressentis pour en faire partie, mais trois d'entre eux ont été forcés par leur parti à y renoncer. Malgré ces démissions, le Premier Ministre

n'avait épargné aucun effort pour former un gouvernement représentatif de tous les secteurs de la société. Le Président a regretté que l'opposition n'ait jusque-là pas été disposée à participer aux travaux de l'Assemblée nationale et à l'élection de son bureau. Il a souligné qu'il restait ouvert à une solution qui répondrait aux intérêts de toutes les parties concernées;

b) La restructuration des Forces armées centrafricaines (FACA) est hautement souhaitable, afin qu'elles soient pleinement représentatives des différents secteurs de la société. Par manque de fonds, il avait été jusque-là très difficile de réaliser cet objectif, mais le Gouvernement était prêt à collaborer avec la MINURCA pour faire des progrès dans ce domaine;

c) Le Premier Ministre était bien connu et jouissait du respect des institutions financières internationales, et il veillerait à ce que le Gouvernement s'acquitte des obligations qu'il avait contractées dans les accords conclus avec ces institutions;

d) Le Gouvernement n'avait pas l'intention de laisser le pays s'entraîner dans le conflit congolais et ne pensait pas que les rebelles congolais menacent le territoire centrafricain.

14. Le Président a également manifesté son intention d'organiser des élections présidentielles avant la fin de l'année dans les délais prescrits par la Constitution. Il a indiqué que les préparatifs nécessaires commenceraient sous peu. Le Président a de nouveau demandé à l'Organisation des Nations Unies de l'aider à préparer et à observer les élections.

15. Au cours de ses entretiens avec le Président Patassé, rappelant la lettre que ce dernier m'avait adressée le 8 janvier 1998 (S/1998/61, annexe), contenant un certain nombre d'engagements qu'il avait pris à l'époque, M. Annabi a indiqué qu'il serait peut-être approprié d'adresser une nouvelle lettre pour répondre en termes précis aux préoccupations actuelles de la communauté internationale concernant le processus de paix en République centrafricaine. Le 23 janvier 1999, le Président Patassé a remis à mon Envoyé personnel la lettre annexée au présent rapport.

IV. MESURES ATTENDUES DU GOUVERNEMENT

16. Dans sa lettre, le Président Patassé a pris un certain nombre d'engagements détaillés découlant des Accords de Bangui et conformes aux préoccupations exprimées par mon Envoyé personnel et les institutions financières internationales. Entre-temps, j'ai engagé le Président à honorer dans les délais voulus les engagements qu'il avait pris dans la lettre. Des initiatives concrètes à cet égard donneraient à bref délai les résultats suivants :

a) La participation de l'opposition, dans un esprit constructif, aux travaux de l'Assemblée nationale et de son bureau et à la vie politique du pays en général;

b) L'adoption rapide par l'Assemblée nationale d'un budget répondant aux exigences des institutions financières internationales avant leur visite prévue pour février;

c) L'adoption par l'Assemblée nationale, dans les meilleurs délais, des projets de loi sur la restructuration des forces armées et l'approbation par le Président des projets de décret connexes;

d) La restriction des activités de la FORSDIR, celle-ci ne devant pas assumer les fonctions de la police et de la gendarmerie, et la vérification par la MINURCA des mesures prises par les autorités à cette fin;

e) La mise au point définitive des mesures nécessaires à la privatisation des entreprises d'État, en particulier la PETROCA, au cours des prochaines semaines.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

17. La MINURCA demeure une source de stabilité essentielle tant dans la République centrafricaine que dans le reste de la sous-région. Tous ses interlocuteurs centrafricains ainsi que les représentants de la communauté diplomatique et le personnel des organismes des Nations Unies ont confirmé à mon Envoyé personnel que le retrait de la MINURCA compromettrait gravement les progrès accomplis jusqu'ici dans la normalisation de la vie en République centrafricaine.

18. Le déploiement de la MINURCA est l'une des mesures prises par la communauté internationale pour aider la République centrafricaine. Parallèlement, les institutions financières internationales ont, elles aussi, fourni une assistance. Le retrait prématuré de l'appui de la communauté internationale dans l'un ou l'autre des domaines clefs risquerait de compromettre, voire d'inverser les progrès fragiles accomplis jusqu'ici. Je demeure donc convaincu que la MINURCA doit continuer à appuyer les efforts déployés pour résoudre les problèmes qui se posent au pays dans les domaines politique et économique et dans celui de la sécurité; à cette fin, elle devrait demeurer dans le pays jusqu'aux prochaines élections présidentielles. En effet, la MINURCA devrait aider le Gouvernement à préparer et maintenir un environnement sûr en vue des élections et devrait observer et vérifier leur déroulement. Ce n'est qu'ainsi que la communauté internationale pourra parachever l'oeuvre à laquelle l'ONU et les pays donateurs consacrent tant d'efforts depuis avril dernier.

19. À cette fin, les effectifs de la composante militaire de la MINURCA devraient demeurer inchangés pour les raisons exposées dans mon précédent rapport (par. 50). Si la situation en matière de sécurité à Bangui est pour l'instant généralement calme, cette stabilité résulte en grande partie de la présence et des activités de la MINURCA. Toute réduction d'effectifs enverrait un mauvais signal qui risquerait de compromettre la stabilité que l'Organisation des Nations Unies s'est tant employée à rétablir.

20. L'engagement pris par le Gouvernement de mener à bien un certain nombre de réformes nécessaires est une condition essentielle à de nouveaux progrès. Je me félicite donc du contenu de la lettre mentionnée plus haut que le Président Patassé m'a adressée (voir annexe) et qui répond à la plupart des questions que mon Envoyé personnel a soulevées avec lui pendant sa récente visite. Il est maintenant impératif que les engagements pris par le Président se traduisent par des mesures concrètes.

21. Afin que l'on puisse continuer à suivre de près l'évolution de la situation, le Conseil de sécurité pourrait juger utile de proroger initialement le mandat de la MINURCA de six mois, jusqu'au 31 août 1999, sous réserve qu'il constate, à l'expiration des trois premiers mois, que le Gouvernement a fait des progrès acceptables dans la mise en oeuvre des réformes exposées dans la lettre du Président Patassé. Au cours de cette période, afin d'aider le Conseil à vérifier le respect des engagements pris par le Gouvernement, je propose de présenter un rapport initial d'ici au 15 avril 1999, après quoi je présenterai toutes les six à huit semaines ou, à la demande, d'autres rapports dans lesquels j'analyserai l'efficacité des mesures qui auront été prises et le respect des délais fixés. Je tiendrai également le Conseil pleinement informé, le cas échéant, d'autres faits nouveaux importants touchant la sécurité et la stabilité en République centrafricaine ainsi que la sécurité de la mission de la MINURCA.

ANNEXE

[Original : français]

Lettre datée du 23 janvier 1999, adressée au Secrétaire général
par le Président de la République centrafricaine

Monsieur le Secrétaire général et très cher frère,

Je souhaiterais, au début de cette nouvelle année, vous renouveler l'expression fraternelle de mes vœux de bonne santé et de succès dans la noble mission que vous menez si remarquablement à la tête de l'Organisation des Nations Unies.

Permettez-moi de vous dire toute ma reconnaissance et celle du peuple centrafricain tout entier pour l'assistance précieuse que l'Organisation des Nations Unies apporte à la République centrafricaine, notamment depuis l'adoption de la résolution 1159 du 27 mars 1998, par laquelle le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de la MINURCA.

En effet, en prenant la relève de la MISAB, la MINURCA a contribué, de manière remarquable, à la consolidation de la paix et de la sécurité à Bangui, après une longue période de trouble et d'insécurité. Le peuple centrafricain est également très reconnaissant à l'ONU et à la MINURCA du soutien efficace qu'elles ont apporté au processus électoral et à la tenue des élections législatives de novembre et de décembre 1998.

Je me félicite que des progrès importants aient pu être enregistrés depuis ma lettre du 8 janvier 1998.

Ceci étant, des efforts supplémentaires s'imposent pour parvenir à une paix durable et une réconciliation nationale effective, consolider le début d'assainissement des finances publiques et améliorer la conditions de vie des populations.

C'est pour me permettre de mener à bien ces efforts que je demande au Conseil de sécurité de bien vouloir renouveler le mandat de la MINURCA jusqu'aux élections présidentielles, qui se tiendront avant la fin de l'année en cours, dans les délais prescrits par la Constitution. Je m'engage, pour ma part, à mener une action résolue pour assurer dans les délais les plus rapides, la mise en oeuvre pleine et entière de ce qui reste encore des Accords de Bangui.

Sur le plan institutionnel, je veillerai au strict respect de la légalité constitutionnelle et à un fonctionnement harmonieux des institutions de l'État. En conséquence, je suis déterminé à promouvoir le dialogue avec et entre les diverses formations politiques du pays. Avec l'assistance de votre Représentant spécial, je m'efforcerai dans cette perspective de dégager des solutions acceptables pour tous, dans l'esprit de concertation et de réconciliation nationale qui s'imposent plus que jamais.

Je suis convaincu que la poursuite du processus de réconciliation nationale et de démocratisation ne peut aller sans le rétablissement d'une gestion

/...

rigoureuse des finances publiques, une relance de l'activité économique et la reprise des investissements. Le Gouvernement s'attachera au recouvrement des recettes, en particulier des recettes douanières, condition indispensable au paiement régulier des salaires et au traitement d'une part significative des arriérés, dès le premier trimestre de l'année 1999. Les résultats espérés devraient constituer un signal fort pour la communauté internationale et lui permettre de poursuivre son aide.

Le nouveau Premier Ministre, M. Anicet Georges Dologuele, précédemment Ministre des finances et du budget et principal acteur de l'accord signé avec les institutions de Bretton Woods, vient de former un Gouvernement d'action pour la promotion de la démocratie (GAPD).

Ce nouveau gouvernement s'attachera à poursuivre la mise en oeuvre des mesures énergiques, en vue d'accroître les recettes de l'État, pour lui permettre d'honorer ses obligations tant internes (paiement de salaires, pensions, bourses et fonctionnement des services sociaux de base) qu'externes (notamment vis-à-vis des institutions de Bretton Woods), dans le cadre d'une gestion transparente de l'administration et des entreprises publiques.

Sur mes instructions, le gouvernement précédent avait pris des mesures initiales visant à l'assainissement et à la restructuration des régies financières, à la privatisation des entreprises publiques dans les domaines de l'énergie, des télécommunications et des banques ainsi qu'au contrôle et à la revalorisation des filières d'exploitation des ressources naturelles.

Cet effort avait créé un climat favorable à la reprise des négociations avec les institutions financières internationales et à la signature, le 22 juillet 1998, de l'Accord de facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR). Ce train de mesures sera complété par d'autres en vue de renforcer la capacité administrative de l'État et de maîtriser les dépenses publiques.

Le nouveau Premier Ministre inclura en bonne place, dans le programme de gouvernement qu'il présentera prochainement à l'Assemblée nationale, des indications précises sur la méthodologie devant inspirer la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics. Il veillera tout particulièrement à la mise en oeuvre effective, dans les délais requis, du programme FASR conclu avec le Fonds monétaire international. Il sera aidé en cela par deux ministres délégués, nommés surtout pour leur compétence et leur connaissance du dossier des réformes économiques.

De même, le nouveau Ministère de l'emploi, de la fonction publique et de la formation professionnelle est chargé d'entreprendre une réforme de la fonction publique et d'assurer que ses effectifs soient limités aux besoins réels de l'administration. Cela permettra une meilleure maîtrise des dépenses en personnel qui constituent la partie la plus importante des dépenses publiques.

S'agissant de la privatisation des entreprises publiques, le Gouvernement a engagé les négociations nécessaires, grâce au soutien de la Banque mondiale, et la privatisation de la Banque internationale centrafricaine (BICA) est déjà effective.

Dans le domaine pétrolier, les offres de sociétés intéressées par le rachat de la PETROCA (Société nationale des produits pétroliers) n'ont pas permis jusqu'ici de trouver une solution définitive. Je m'emploierai à ce qu'un accord soit conclu avant la fin du mois de mars 1999.

Le nouveau gouvernement reprendra immédiatement ce dossier ainsi que ceux de la privatisation de l'ENERCA (la société d'électricité), de la SOCATEL (Société de télécommunications), de la SNE (Société nationale des eaux) et de l'UBAC (Union bancaire en Afrique centrale), afin de trouver un terrain d'entente avec les acquéreurs qui, pour la plupart, sont déjà identifiés durant le premier trimestre de l'année en cours. Il procédera également à la liquidation des 15 entreprises publiques désignées par la loi des finances de 1998.

En outre, j'ai demandé au Gouvernement de lancer, avant le 15 février, une consultation nationale entre tous les partenaires du secteur coton pour la promotion de cette principale culture d'exportation.

En matière de finances publiques, nos recettes provenant des impôts ont enregistré une nette progression, comme l'a reconnu la Banque mondiale.

J'ai demandé au Gouvernement de renforcer les mesures prises pour accroître les recettes douanières qui restent en deçà de nos attentes. Je suis encouragé par l'amélioration en 1998 de la situation financière par rapport aux deux années précédentes et je donnerai les directives nécessaires au Gouvernement pour qu'il poursuive ses efforts dans cette direction, tout en respectant le calendrier établi par l'Accord FASR.

L'ensemble de ces mesures sera renforcé par la tenue prochaine des états généraux de l'économie et des finances.

S'agissant de la restructuration des forces de défense et de sécurité, j'avais confié à une commission ad hoc le soin d'élaborer un plan d'ensemble visant à bâtir une armée pluriethnique, républicaine et capable de contribuer aux efforts de développement nationaux, tout en tenant compte des capacités budgétaires du pays. Cette commission a préparé un rapport qui prévoit notamment :

- Le cantonnement de la Force spéciale de défense des institutions républicaines (FORSDIR) à la mission qui lui a été assignée par décret, c'est-à-dire la protection des institutions républicaines et de hautes autorités de l'État;
- L'acquisition de moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches respectives des forces de défense et de sécurité, en particulier en matière de formation, d'équipement et de réhabilitation des infrastructures;
- Le redéploiement des unités restructurées à l'intérieur du pays.

L'ensemble de ces mesures doit être accompagné par une politique de construction de casernes militaires, nécessaires pour le maintien de l'esprit de corps et de la discipline militaire.

Le rapport de la commission sert actuellement de base aux divers projets de loi et de décret qui sont en cours d'élaboration, avec le concours de la Commission mixte Gouvernement/MINURCA créée à cet effet, sur proposition de votre Représentant spécial.

Je veillerai à ce que ces projets de loi soient examinés avec diligence et favorablement par le Gouvernement, puis transmis à très bref délai à l'Assemblée nationale, pour examen et adoption pendant la session ordinaire de mars 1999. Les décrets d'application seront pris immédiatement après.

Il s'agit là des réponses adéquates à l'ensemble des recommandations des états généraux de la défense nationale repris par les Accords de Bangui.

Je veillerai à ce que le calendrier de mise en oeuvre établi par la Commission mixte Gouvernement/MINURCA soit respecté.

Toutes les tâches de police et de maintien de l'ordre seront poursuivies et intensifiées par la police et la gendarmerie nationale, avec le concours des effectifs déjà formés dans le cadre de la police civile de la MINURCA.

Ce programme d'assistance constitue un bon modèle de référence pour la contribution que la MINURCA pourrait apporter à la mise sur pied de la nouvelle armée centrafricaine.

Permettez-moi d'exprimer à cet effet l'espoir que la communauté internationale y apportera son concours.

Le Programme national de démobilisation et de reconversion des militaires (PNDR), lancé grâce au financement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est rentré dans sa phase opérationnelle avec l'achèvement de l'opération d'enregistrement. La démobilisation proprement dite commencera dès que le PNDR aura obtenu l'appui financier nécessaire de la communauté internationale.

D'ores et déjà, je donne des directives qui s'imposent à cet effet au Ministre de la défense nationale et de la reconstruction des forces armées.

Les séquelles des trois mutineries de 1996 ne sont pas encore effacées, en dépit des deux années d'effort national appuyé par la communauté internationale. Malgré la stabilité apportée par la MINURCA et les Forces armées centrafricaines (FACA), la situation du pays reste fragile. À cette préoccupation s'ajoutent les conflits qui déchirent certains pays voisins et qui risquent de s'étendre à la sous-région.

C'est dans cet esprit que je m'engage à tenir mon pays, déjà éprouvé par une sérieuse crise interne, à l'écart de ces conflits extérieurs tant je suis conscient que tout débordement en territoire centrafricain risquerait d'aggraver nos difficultés actuelles.

La République centrafricaine a encore besoin de l'appui de la communauté internationale pour consolider ces premiers acquis avec le soutien de la MINURCA.

C'est pourquoi je sais pouvoir compter sur votre compréhension et j'en appelle à celle des distingués membres du Conseil de sécurité. Le maintien de la MINURCA, souhaité par l'ensemble des forces politiques et de la population centrafricaine, est le meilleur rempart pour prévenir la résurgence de désordres internes et d'une insécurité susceptibles de déstabiliser un peu plus une région déjà trop troublée.

Cette mission est un instrument irremplaçable, tant pour consolider la réconciliation nationale que pour le fonctionnement régulier des institutions de la République.

La République centrafricaine s'efforce actuellement de sortir d'une période parmi les plus difficiles de son existence. C'est pourquoi je voudrais vous assurer à nouveau de ma ferme détermination d'aller de l'avant dans la mise en oeuvre effective de diverses réformes politiques, structurelles, économiques et militaires, nécessaires à la consolidation de la paix et à la promotion d'un développement durable.

J'en appelle donc encore une fois à votre appui auprès du Conseil de sécurité pour le persuader de la nécessité de proroger le mandat de la MINURCA jusqu'aux élections présidentielles. À cet effet et en vue de tirer efficacement les leçons de l'organisation et du déroulement des dernières élections législatives, je veillerai au lancement, dès le mois de février 1999, du processus de préparation des élections présidentielles. L'assistance de la MINURCA et de la communauté internationale sera à nouveau déterminante pour que ces élections puissent se dérouler dans les conditions de sérénité, de transparence et d'impartialité requises.

En vous renouvelant l'expression de ma gratitude pour votre aimable sollicitude envers mon pays, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute et fraternelle considération.

(Signé) Ange Félix PATASSÉ

